



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la convocation : 14 septembre 2023

Séance du 18/09/2023

Membres en exercice :

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit septembre, à 18 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :

<u>Présents</u>: Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO, Sandra BIANCARELLI, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Christian MICHEL, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants:

Représentés: Patrick CLAUDE

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Véronique NICOLLET

Délibération n°D_2023_048 Convention mise à disposition et livraison de sel de déneigement

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'afin d'anticiper la période hivernale et pour faciliter la gestion de l'achat du sel de déneigement, il convient de renouveler la convention pour la période allant du 31 octobre 2023 au 31 mars 2024 avec la commune de PEYRUIS qui nous propose la vente de sel de déneigement aux tarifs suivants :

- 83.00€ HT par tonne de sel
- 60.00€ HT par camion prix forfaitaire de chargement (le camion pouvant contenir 4 tonnes de sel)
- 120.00€ HT par agent pour la livraison et le déplacement Peyruis/Mallefougasse Mallefougasse/Peyruis

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition et livraison de sel de déneigement avec la commune de Peyruis pour la période allant du 31 octobre 2023 au 31 mars 2024

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus. Le Maire, Jean-Paul DEORSOLA

RF DIGNE LES BAINS (A H P)

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/09/2023 004-210401097-20230918-D_2023_048-DE Hadlet

2023 - 097

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

RF DIGNE LES BAINS (A H P)

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/09/2023 004-210401097-20230918-D_2023_048-DE